

L'agriculture biodynamique

L'agriculture biodynamique se donne pour but de :

- › soigner la terre, préserver et accroître la fertilité des sols,
- › produire une alimentation saine qui nourrisse le corps, l'âme et l'esprit des êtres humains,
- › régénérer et façonner les paysages, développer l'approche du vivant,
- › ouvrir de nouvelles perspectives sociales sur les fermes comme dans les liens producteurs et consommateurs.

Pratiques spécifiques de l'agriculture biodynamique :

- › la recherche de l'équilibre entre le végétal, l'animal et la présence de l'homme en favorisant la diversité des cultures et des paysages,
- › la recherche de l'autonomie en ce qui concerne les intrants (fourrages, semences, fumure, etc.) et la consommation d'énergie,
- › l'utilisation de préparations biodynamiques, de tisanes et de compost spécifiques,
- › la prise en compte des lois de la nature et des influences de la périphérie cosmique (lune, soleil, planètes, etc.).

Les fondements de l'agriculture biodynamique ont été donnés par le scientifique et philosophe autrichien Rudolf STEINER en juin 1924.

Cette formation est organisée par

ADALIA

Centre de formation associatif pour l'agroécologie

700 Chemin du grand Liou

05200 Embrun

www.adalia-formation.fr

N° de déclaration d'enregistrement de formation professionnelle : 93050084205

En partenariat avec le **Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique (MABD)**

INFOS PRATIQUES

Le lieu et contact local

Gilbert LEOUFFRE

06 84 49 85 75

1820 La Côte de Pelleautier

05 000 Pelleautier

Taper «NEWPOM» sur le GPS

Repas midi

Repas partagé avec ce que chacun aura amené

Hébergement

Gîtes à réserver par vous même :

- Raphaël Rougny 06 76 07 20 22

- Isabelle Santaella 06 58 10 74 64

- Bernard Meyssonier 06 51 03 61 66

- La dormance 06 81 15 05 55

Responsable de stage et inscriptions

Thérèse MEVEL-FOJCIK

06 33 28 97 78

adalia.agroecologie@gmail.com

Crédit d'impôt pour les agriculteurs :

En participant à cette formation, vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chefs d'entreprise. Calcul du crédit d'impôt = nombre d'heures passées en formation X taux horaire du SMIC (soit 130 € environ pour 14h de formation).

Le crédit d'impôt est plafonné à **40 heures de formation** par année civile.



FORMATION

BASES
& PRATIQUES

DEMARRER ET PRATIQUER
LA BIODYNAMIE POUR PLUS
DE RÉSILIENCE FACE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Dans les Hautes-Alpes,
à Pelleautier (05000)

Les lundi 4 et mardi 5
décembre 2023

Démarrer et pratiquer la biodynamie



Objectifs

Etre capable de comprendre comment les pratiques biodynamiques peuvent contribuer à la résilience des agriculteurs face aux dérèglements climatiques (gelées, grêles, fortes chaleurs, sécheresse) et au développement de nouveaux bioagresseurs.

Etre capable d'intégrer et d'adapter ces pratiques et itinéraires techniques résilients pour les cultures.

Pré-requis

Etre agriculteur-riche ou en cours d'installation ou avoir une activité en lien avec l'agriculture.

Vous souhaitez connaître et comprendre l'agriculture biodynamique.

Thérèse et Gilbert sont agriculteurs et formateurs en biodynamie. Ils sont respectivement spécialisés en maraichage et arboriculture. Ce stage s'adresse à toutes les productions : maraichage, arboriculture, autres productions végétales (viticulteurs, petits fruit, prairie) et élevage. Il permettra à tous les producteurs-riche d'intégrer les bases et les pratiques de cette méthode commune aux différents domaines de production.

Ce stage s'inscrit dans le parcours à la certification DEMETER.

Les intervenants :



Thérèse MEVEL, maraichère en biodynamie depuis 38 ans et formatrice en agriculture biodynamique.

Gilbert LEOUFFRE, arboriculteur en biodynamie, expérience pour accompagner les cultures dans les stress climatiques.



LE PROGRAMME (14H)

Lundi 4 décembre 2023

De 9h30 à 17h30

- › Accueil et présentation
- › Origines et principes de base commun à l'agriculture biologique, biodynamique et à l'agroécologie
- › Les spécificités de l'agriculture biodynamique développées par R. STEINER :
 - L'organisme agricole
 - Les préparations 500 et 501, la 500P et la Maria Thun
 - Recyclage de la matière organique : les préparations du compost à base de plantes médicinales
 - Atelier pratique : introduction des préparations au compost
 - Les rythmes cosmiques
 - Méthode de régulation biodynamique pour l'enherbement et les parasites (cendres et poivres)

Mardi 5 décembre 2023

De 9h30 à 17h30

- › Retour sur les acquis de la veille et temps d'échanges
- › Visite d'un verger en biodynamie
- › Echanges interactifs et témoignages entre les stagiaires
- › Ateliers pratiques : dynamisation manuelle et à la machine des préparations biodynamiques
- › Lutte contre les gelées : utilisation de la valériane
- › Méthode de régulation des insectes et campagnols
- › Etude de cas concrets d'itinéraires techniques en biodynamie
- › Etude de la première conférence du cours aux agriculteurs

Bilan, temps d'échanges et évaluations

BULLETIN D'INSCRIPTION

Agriculteurs finançables par le VIVEA :

- 0 € pour une inscription avant le 13 novembre
 - 20 € pour une inscription après le 13 novembre
- Date de naissance :/...../.....

Particuliers :

- 95 € pour une inscription avant le 13 novembre
 - 135 € pour une inscription après le 13 novembre
- Le coût ne doit pas être un obstacle à votre participation. Nous contacter en cas de difficulté financière.*

Salariés agricoles :

- 220 € Remboursement partiel des frais de formation et du salaire par le fond de formation OCAPAT.

Attention : demande individuelle à faire **avant le début de la formation**. Documents fournis sur demande.

- Caution de 20€ à l'inscription.** Elle sera rendue aux personnes bénéficiant du VIVEA et inscrites avant le 13/11.

- Adhésion offerte pour une inscription avant le 13/11
- + 12 € Adhésion 2023/2024 **obligatoire** après le 13/11

Nom : Prénom :

Adresse de facturation :

CP : Ville :

Tél. : Mail :

- En m'inscrivant à cette formation j'accepte [les conditions générales de services d'ADALIA](#) en ligne sur notre site.

Votre bulletin est à retourner avant le 27/11/2023 à :

ADALIA 700 Chemin du grand Liou 05200 Baratier
adalia.agroecologie@gmail.com

Règlement par chèque à l'ordre de ADALIA ou par virement (IBAN : FR76 1680 7001 8636 2972 9921 543 - BIC : CCBPFRPPGRE) avec Nom Prénom et la référence «VIVEA BIODYNAMIE»

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre bulletin et du règlement, dans la limite des places disponibles. Une confirmation avec les informations pratiques vous parviendra quelques jours avant le stage. Un support de formation sera remis à chaque participant ainsi qu'une facture valant attestation.